

Semaine du 12 juin au 16 juin 2023

CARAÏBES – Vers un renforcement du partenariat UE-CELAC

Le Collège des Commissaires a adopté, le 7 juin 2023, une Communication conjointe de la Commission européenne au Parlement européen et au Conseil concernant un « Nouvel Agenda pour les relations entre l'UE, l'Amérique Latine et les Caraïbes ». Cette communication exprime notamment la volonté politique de renforcer les liens existants entre les Régions ultrapériphériques (RUP), les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM), l'Amérique Latine et les Caraïbes.

La Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC), rassemble 33 États représentant plus de 600 millions d'habitants. En tant que 5^{ème} partenaire commercial de l'Union européenne, cette région du monde entretient une coopération étroite et un dialogue politique rapproché avec l'Union en raison de ses liens historiques, économiques et culturels. Valdis DOMBROVSKIS, Commissaire au Commerce, a souligné l'importance du partenariat UE-CELAC. En effet, au cours des quatre dernières années, les échanges commerciaux entre les deux régions ont augmenté de 40%, atteignant un total annuel de 369 milliards d'euros.

De plus, la Communication conjointe de la Commission européenne accorde une importance particulière aux Régions ultrapériphériques (RUP) et aux pays et territoires d'Outre-mer (PTOM). Ces derniers sont perçus comme un atout pour ce partenariat ainsi que pour l'accord UE-MERCOSUR qui devrait être conclu cet été lors du prochain sommet UE-CELAC, prévu les 17 et 18 juillet 2023 à Bruxelles.

Lien : [EC AV PORTAL \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/avportal/)

VIE CHÈRE – Auditions de Bruno Le Maire et de Jean-François Carenco par la Commission d'enquête sur le coût de la vie en Outre-mer

Les mercredi 7 et jeudi 8 juin, le ministre délégué chargé des Outre-mer, Jean-François Carenco et le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le Maire, ont respectivement été auditionnés dans le cadre de la commission d'enquête sur le coût de la vie en Outre-mer à l'Assemblée nationale.

Les ministres ont tous deux abordés les causes structurelles de la vie chère en Outre-mer, essentiellement liées à sa géographie : l'isolement, l'insularité, les reliefs difficiles ainsi que la taille réduite de marchés. Concernant l'octroi de mer, Jean-François Carenco et Bruno Le Maire ont expliqué être favorables à une réforme qu'ils proposeront en accord avec Gérald Darmanin et en recherchant un consensus avec les élus locaux au prochain CIOM prévu le 3 juillet prochain.

Jean-François Carenco souhaite trouver un système qui permettrait le financement des collectivités, la protection des entreprises de production installées, la protection écologique, tout en laissant le pouvoir de décisions aux collectivités locales et propose ainsi une réforme globale de la fiscalité qu'il détaille comme suit :

- Entamer une réflexion sur la défiscalisation qui sert l'objectif de création de valeurs ;
- Donner aux collectivités concernées la capacité de fixer librement les accises sur l'alcool et le tabac pour financer les surcoûts de dépense sanitaire qu'impose le vieillissement de la population ;
- Réfléchir à une taxation de l'énergie pour les véhicules électriques ;
- Faire un mix d'une TVA nommée autrement (taxe à la consommation locale) fixée et encadrée avec des degrés de liberté par les collectivités elles-mêmes, récupérée d'une seule manière par les services fiscaux et d'une taxe d'octroi de mer réformée fixée par les collectivités locales ayant pour but de protéger les entreprises réellement productives sur le territoire.

Bruno Le Maire souhaite également une réforme de l'octroi de mer plutôt qu'une suppression et estime qu'elle doit être adaptée, malgré la complexité du travail technique et l'importante somme de 1,47 milliards d'euros qu'elle représente.

Il a rappelé que son objectif principal est de baisser les prix. Pour cela, il propose d'associer tous les élus locaux et de revoir la taxation de chaque produit en fonction de la réalité de la production locale. Il a souligné l'importance d'une protection tarifaire pour les territoires d'outre-mer, tout en proposant une baisse de taxation sur les produits non réalisés localement, afin que les consommateurs paient un prix équitable, en prenant l'exemple du riz.

Le ministre a insisté sur la nécessité de trouver des moyens de compenser les collectivités locales en cas de réduction des recettes et n'a pas l'intention d'attendre la fin du régime actuel, accordé jusqu'en 2027, pour entamer les premières étapes de la réforme.

En somme, l'argumentaire de Bruno Le Maire concernant l'Octroi de mer reprend substantiellement celui développé dans le rapport de l'Autorité de la Concurrence de 2019 « *Avis n19-A-12 du 4 juillet 2019 concernant le fonctionnement de la concurrence en Outre-Mer* » que vous pouvez retrouver [ici](#).

Sur le sujet d'une situation jugée monopolistique dans les DROM, Jean-François Carenco considère qu'il n'en est rien hormis pour le transport maritime, qu'il explique par le fait que la CMA CGM soit la seule compagnie à vouloir desservir les territoires ultramarins. Le ministre préfère qualifier la situation concurrentielle ultra marine d'oligopole voire de duopole selon les territoires.

Concernant la grande distribution alimentaire il dit ne pas constater de monopole, puisqu'il existe toujours 3 ou 4 groupes différents par territoire.

En outre, les deux ministres s'accordent à dire que l'action de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) est insuffisante en Outre-mer et prévoient de renforcer la vigilance des pratiques antis concurrentielles en travaillant de concert avec cette dernière.

Concernant le développement de l'économie locale, Bruno Le Maire considère que des efforts doivent être engagés afin d'augmenter le pouvoir d'achat des ultramarins. Il souhaite que cette dernière ne soit plus largement dominée par l'agriculture et le tourisme et que se développent les secteurs de l'industrie et du transport, vecteurs de création d'emplois à forte valeur ajoutée.

Enfin, dans le cadre du CIOM, Jean-François Carenco a souligné vouloir créer des zones franches dans toutes les capitales des DROM-TOM de manière à attirer de l'emploi, en exonérant les charges sociales. Il précise que c'est une demande des élus martiniquais, guadeloupéens, réunionnais et Guyanais, et qu'à la fin du premier trimestre 2025 le coût de ces zones sera évalué.

Le ministre délégué chargé des Outre-mer envisage aussi de réunir les exécutifs des territoires ultramarins pour vérifier avec eux les éléments du CIOM.

Il compte également, aborder le 3 juillet, la question du développement des échanges avec les pays voisins, qui impliquerait des changements institutionnels notamment européens et souligne qu'il y a « *un vrai sujet de prise en compte des Outre-Mer (...) Ce sujet ne peut pas être basé seulement sur quelques subventions, on a un vrai sujet d'adaptation des normes européennes et on y travaille.* »

Vous pouvez retrouver l'enregistrement vidéo du passage de Jean-François Carenco [ici](#) et celui de Bruno Le Maire [ici](#).

UE – La Commission européenne présente sa proposition de budget pour 2024

La Commission européenne a proposé le 7 juin 2023 un budget annuel de 189,3 milliards d'euros pour l'Union européenne en 2024. Celui-ci est en légère hausse par rapport au budget de 2023 qui était de 186,62 milliards d'euros.

Cette présentation s'inscrit dans un contexte de hausse rapide de l'inflation qui a exercé une pression importante sur la capacité du budget à réagir davantage à de nouveaux développements. La Commission européenne a cependant réaffirmé que le projet de budget 2024 procurerait les financements essentiels aux priorités politiques de l'Union européenne tout en précisant que les dépenses dans le domaine de l'écologie et du numérique seront prioritaires.

Le projet de budget prévoit 47,9 milliards €, contre 62,9 milliards € en 2023, pour le développement régional et la cohésion, destinés à financer la cohésion territoriale sociale et économique et les infrastructures soutenant la transition écologique.

En outre, la Commission européenne propose d'allouer 58,3 milliards € pour la Politique Agricole Commune (PAC) – représentant une hausse de 4,7 milliards par rapport au budget de 2023 - et 1,1 milliard € pour le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA). Ce montant sera destiné aux agriculteurs et aux pêcheurs européens, à la résilience du secteur agroalimentaire et de la pêche tout, en permettant de mettre en place un champ d'actions nécessaire à la gestion des crises.

Enfin, 947 millions € sont prévus pour garantir le fonctionnement du marché unique, dont 602 millions € pour le programme en faveur du marché unique et 200 millions € pour les travaux concernant la lutte contre la fraude, la fiscalité et la douane.

Ce projet de budget doit désormais être approuvé par le Conseil de l'UE d'ici la fin du mois de juillet et par Parlement européen à l'automne. Un accord entre les institutions devra ensuite être trouvé avant le 13 novembre.

Vous pouvez retrouver le communiqué de presse de la Commission européenne en cliquant sur ce [lien](#).

AGENDA DE LA SEMAINE

Semaine du 12 juin au 16 juin 2023

Lundi 12 juin 2023

Conseil de l'UE

Réunion du groupe de travail sur les produits agricoles, examen des propositions de la présidence sur la révision des directives relatives aux normes de commercialisation des confitures, sucres, laits déshydratés, jus de fruits et miels, 10h

Parlement européen :

- Session plénière à Strasbourg, avec ELISA FERREIRA, l'[agenda complet](#) est en pièce jointe. Débats : Évaluation de la nouvelle communication de la Commission européenne relative aux régions ultrapériphériques, Rapport: Álvaro Amaro ([A9-0156/2023](#)) (17h-22h)

Mardi 13 juin 2023

Conseil de l'UE : /

Commission européenne :

- Adoption par la Commission européenne des actes délégués sur la taxonomie finance durable
-

Parlement européen :

- Parlement européen, session plénière : vote relatif à l'accord interinstitutionnel sur le règlement sur les batteries, Strasbourg, 12 h

Assemblée nationale :

- Mission d'évaluation de la loi autorisant sous conditions les néonicotinoïdes pour les betteraves sucrières : audition de la directrice générale déléguée du pôle produits réglementés de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses), Charlotte Grastilleur, 14 h 30 ; audition du président d'International Federation of Organic Agriculture (Ifoam), Jacques Caplat, 15 h 15 ; audition de Jeunes Agriculteurs, à confirmer, 16 h
- Séance publique : discussion de la proposition de résolution relative à l'accord commercial entre l'UE et le Mercosur, 15h

Mercredi 14 juin 2023

- **Parlement européen :**

- En plénière, vote du rapport d'initiative de Marlene Mortler sur la sécurité alimentaire et la résilience à long terme de l'agriculture de l'UE, Strasbourg, 13 h.

-

Assemblée Nationale :

- Commission du Développement durable : examen de recevabilité de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'incapacité de la France à respecter ses objectifs de baisse d'usage des produits phytosanitaires ; conclusions de la mission « flash » sur la reconstruction après la tempête Alex, 9 h 30

Parlement européen :

- VOTES, Évaluation de la nouvelle communication de la Commission européenne relative aux régions ultrapériphériques, Rapport: Álvaro Amaro ([A9-0156/2023](#)) (12-13h)

Jeudi 15 juin 2023

Parlement européen :

- Réunion de la commission Environnement, votes sur les rapports sur la restauration de la nature et l'écoconception des produits, Strasbourg, 8 h 30

Divers :

- Réunion des ministres de l'Agriculture du G20 en présence du commissaire européen à l'Agriculture, Janusz Wojciechowski, à Hyderabad en Inde, jusqu'au 17 juin

Vendredi 16 juin 2023 :

Conseil de l'UE :

- Réunion du groupe de travail sur les questions agrofiancières, information de la Commission sur le budget alloué à l'agriculture, 14 h